



HAL
open science

Réflexions éthiques relatives à l'étude du Proche-Orient antique

Cécile Michel

► **To cite this version:**

Cécile Michel. Réflexions éthiques relatives à l'étude du Proche-Orient antique. Canadian journal of bioethics / Revue canadienne de bioethique, 2019, 2019 2(3) (2019 2(3)), pp.138-145. halshs-02421768

HAL Id: halshs-02421768

<https://shs.hal.science/halshs-02421768v1>

Submitted on 20 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ARTICLE (ÉVALUÉ PAR LES PAIRS / PEER-REVIEWED)

Réflexions éthiques relatives à l'étude du Proche-Orient antique

Cécile Michel

Résumé

L'assyriologie recouvre les disciplines qui portent sur l'étude du Proche-Orient antique, et plus spécifiquement sur la période et la zone géographique définies par l'usage de l'écriture cunéiforme. Les archéologues, historiens et historiens de l'art qui mènent des recherches dans ce domaine, travaillent dans des pays en guerre ou des pays qui ne respectent pas la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils sont confrontés à des situations qui affectent leur travail au quotidien. Pour mieux appréhender les situations, il est indispensable de maîtriser l'histoire récente de ces pays, le rôle qu'y ont joué les chercheurs occidentaux dans la redécouverte de l'antiquité, et la relation des politiques et des populations locales vis-à-vis de leur passé. En 2003, les assyriologues ont créé l'*International Association for Assyriology* pour mieux faire face à la situation au Proche-Orient, et depuis 2014, ils ont réagi par le biais de déclarations officielles, avant de mener une réflexion sur le comportement éthique des chercheurs. Celui-ci porte sur le respect des lois des pays objets d'étude, la coopération avec les scientifiques locaux, la formation des futures générations et le bien-être de la main-d'œuvre employée sur les chantiers de fouilles archéologiques. Il concerne les moyens à mettre en œuvre pour la sauvegarde et la restauration du patrimoine culturel, sans pour autant se compromettre avec des régimes dictatoriaux. Enfin, le comportement éthique du chercheur passe par la transmission du savoir vers le public, et en particulier l'information à destination des acheteurs potentiels du danger de contribuer au trafic des antiquités.

Mots-clés

assyriologie, Proche-Orient, patrimoine culturel, éthique du chercheur, trafic d'antiquités, guerre, Droits de l'homme

Abstract

Assyriology covers disciplines that concern the study of the ancient Near East, and more specifically the period and the geographic area defined by the use of cuneiform writing. Archaeologists, historians and art historians who conduct research in this field work in countries at war or in countries that do not respect the Universal Declaration of Human Rights. They are confronted with situations that affect their daily work. To better understand these situations, it is essential to understand the recent history of these countries, the role played by Western researchers in the rediscovery of antiquity, and the relationship of local politicians and populations to their past. In 2003, Assyriologists created the *International Association for Assyriology* to better address the situation in the Near East, and since 2014, they have reacted through official statements, before reflecting on the ethical behaviour of researchers. This concerns respect for the laws of the countries under study, cooperation with local scientists, the training of future generations and the well-being of the workforce employed on archaeological excavation sites. It concerns the means to be implemented for the safeguarding and restoration of cultural heritage, without cooperating with dictatorial regimes. Finally, the ethical behaviour of the researcher depends on the transmission of knowledge to the public, and in particular information to potential buyers about the danger of contributing to the trafficking of antiquities.

Keywords

Assyriology, Near East, cultural heritage, researcher ethic, antiquities trafficking, war, human rights

Cet article est issu d'une communication présentée lors du colloque « Archéo-Éthique », accessible en [français](#) et en [anglais](#).

Introduction

Les scientifiques qui mènent des recherches sur le Proche-Orient antique travaillent dans des pays en guerre ou qui ne respectent pas la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 [1]. Certains de leurs objets d'étude, qu'il s'agisse de sites, monuments ou objets archéologiques, patrimoine culturel universel, ont été détruits ou sont menacés, et certaines pièces se retrouvent sur le marché des antiquités avant de disparaître dans des collections privées dispersées à travers le monde. Avant toute recherche, les assyriologues doivent donc appréhender les situations auxquelles ils vont être confrontés, qu'elles aient des incidences politiques, sociales ou culturelles, analyser les implications de leurs choix d'étude et réfléchir quotidiennement à la manière éthique d'aborder leurs recherches et de collaborer avec les collègues des pays concernés.

Avant de proposer quelques réflexions en faveur d'un comportement éthique de ces chercheurs, il est nécessaire d'expliquer le métier d'assyriologue et d'évoquer le contexte dans lequel les archéologues et historiens de l'ancienne Mésopotamie – région entre le Tigre et l'Euphrate – tentent, tant bien que mal, de poursuivre leurs recherches. Il est également important de comprendre quelles sortes de relations les populations locales entretiennent avec leur passé afin de décrypter le type d'accueil qu'elles offrent aux chercheurs étrangers qui viennent fouiller leurs sites archéologiques et déchiffrer leurs manuscrits antiques.

L'assyriologie : l'étude du Proche-Orient antique

La discipline qui recouvre l'étude du Proche-Orient antique, l'assyriologie, a emprunté son nom à l'empire assyrien qui a dominé une grande partie du Proche-Orient dans la seconde moitié du II^e millénaire et la première moitié du I^{er} millénaire av. J.-C. C'est une discipline relativement jeune qui est née avec la redécouverte par les diplomates archéologues des capitales assyriennes en Iraq du Nord au milieu du XIX^e siècle. Toutefois, cette désignation est trop restrictive dans la mesure où l'assyriologie recouvre en fait l'histoire et l'archéologie d'une très vaste région du Proche-Orient caractérisée par l'emploi de l'écriture cunéiforme. Des textes rédigés dans cette écriture ont été exhumés en abondance en Iraq et en Syrie, et également dans les pays voisins : Iran, Turquie, Koweït, Liban, Israël, Palestine, Jordanie, Égypte, Bahreïn, etc. En outre, son spectre chronologique couvre une période allant de la naissance de l'écriture vers 3400 av. J.-C. jusqu'à la disparition du cunéiforme au I^{er} siècle apr. J.-C.

Un terrain d'étude en guerre depuis quarante ans

L'assyriologie réunit une petite communauté d'un millier de chercheurs – environ 400 historiens et philologues et 600 archéologues –, en poste sur les cinq continents du Brésil jusqu'à la Chine et au Japon, mais aussi en Australie. Depuis le milieu des années 1970, ces chercheurs, et en particulier les archéologues, ont dû s'adapter à la situation politique extrêmement troublée que traverse la région.

En 1975, la guerre civile qui éclate au Liban interdit le pays aux chercheurs pendant une quinzaine d'années. Quatre ans plus tard, la révolution iranienne marque la fin de nombreuses campagnes archéologiques dans le pays. En 1991, la guerre du Golfe en Iraq impose la fermeture des chantiers de fouille dans tout le pays et les musées dans lesquels sont préservés les textes cunéiformes deviennent inaccessibles aux historiens. De nombreux sites archéologiques, en particulier dans le sud du pays, sont pillés. Mais le saccage des sites archéologiques sous les pelles des fouilleurs clandestins pour alimenter le marché des antiquités explose littéralement en 2003 avec l'invasion américaine en Iraq ; le Musée National d'Iraq à Bagdad est pillé et détruit. En mars 2011, la guerre civile éclate en Syrie causant la mort de plus de 300 000 personnes, et les archéologues doivent quitter le pays. En juillet 2014, Daesh (État islamique en Iraq et au Levant, EIL en français) prend possession des régions de Raqqa, Deir ez-Zor et Mossoul, en Syrie et en Iraq, et l'on assiste au pillage et à la destruction systématique des sites, des monuments et des objets antiques. Le pillage est désormais institutionnalisé, la destruction des antiquités est revendiquée et médiatisée.

En décembre 2017, le premier ministre iraquien déclare la défaite totale de Daesh dans le pays ; les régions occupées sont désormais libérées. Bien que les combats fassent encore rage en Syrie, au printemps 2018, le gouvernement de Damas estime contrôler à nouveau l'essentiel du pays. Au-delà des pertes humaines inestimables, les vestiges du passé glorieux de l'Iraq et de la Syrie ont été en partie irrémédiablement détruits. Comment expliquer ces destructions et l'absence d'une protection efficace ?

L'archéologie du Proche-Orient antique, une histoire avant tout occidentale ?

La redécouverte du Proche-Orient antique a un peu moins de deux siècles. Si les premiers archéologues qui exhument l'ancienne civilisation mésopotamienne au milieu du XIX^e siècle sont tout d'abord des diplomates français et britanniques, des archéologues allemands et américains ouvrent à leur tour des fouilles en Iraq, Syrie et Iran à la toute fin du XIX^e et au début du XX^e siècle [2]. Entre les deux guerres mondiales, alors que l'Iraq et la Palestine sont sous mandat britannique et la Syrie et le Liban sous mandat français, on assiste à la création des premiers musées et services des Antiquités dans ces pays. De nombreuses missions étrangères s'ouvrent, encore rares sont celles dirigées par des Iraquiens et des Syriens. Les découvertes sont divisées en deux lots, l'un pour le musée local, l'autre pour le pays d'origine du chef de la mission comme en témoigne Agatha Christie, l'épouse de l'archéologue Max Mallowan [3].

En 1932 et 1946 respectivement, l'Iraq et la Syrie deviennent des pays indépendants et contrôlent désormais leur patrimoine culturel. Des instituts étrangers ouvrent à Bagdad et à Damas et les étudiants locaux, rattachés aux nouveaux départements d'archéologie des principales universités, sont envoyés en Europe et aux États-Unis pour préparer des thèses [4]. À leur retour, ils entreprennent des fouilles archéologiques dans leur pays aux côtés des nombreuses autres missions dirigées par des étrangers. Néanmoins, pour l'élite intellectuelle locale, une bien trop grande proportion du patrimoine culturel de l'Iraq et de la Syrie a été emportée en Occident où elle forme des collections importantes au Musée du Louvre, au British Museum, au Vorderasiatische Museum de Berlin, ou encore au Pennsylvania Museum à Philadelphie, à la Yale Babylonian Collection à New Haven, à l'Oriental Institute Museum de Chicago, etc. En outre, scientifiques et politiques déplorent le trop faible nombre de chercheurs iraquiens et syriens qui travaillent sur leur propre patrimoine culturel. Ce sentiment est encore plus fort ces dernières décennies avec le départ pour l'étranger de professeurs de renom pour lesquels la vie était devenue difficile.

Politiques et population locale face à leur passé

Néanmoins, aussi bien en Syrie qu'en Iraq, les chefs d'État ont régulièrement fait une utilisation politique du passé historique de leur pays. La famille Assad a promu les sites d'Ebla (24^e siècle av. J.-C.), Mari (début 3^e millénaire – 18^e siècle av. J.-C.) et Ugarit (14^e-13^e s. siècle av. J.-C.) comme les fleurons de l'histoire antique de la Syrie. Quant à Saddam Hussein, il a fait de l'enseignement de l'histoire de la Mésopotamie l'une de ses priorités. Dans un pays divisé entre chiites, sunnites et kurdes, il s'agissait de bâtir une identité nationale basée sur la conception d'un Iraq perçu comme le berceau de la civilisation. Le parti Baas soutint donc les fouilles archéologiques en Iraq, qu'elles soient dirigées par des Iraquiens ou par des étrangers. Saddam Hussein lui-même, arrivé au pouvoir en 1979, se compara à Nabuchodonosor II, restaurant les murailles de Babylone et la voie processionnelle en y incorporant, à l'instar du grand roi babylonien, des briques estampillées à son nom en arabe. Pourtant, il mena par ailleurs une politique de grands travaux désastreuse pour les ruines antiques, faisant construire palais et lacs artificiels sur des sites archéologiques, et ordonnant la construction de barrages sur le Tigre et la Diyala ayant pour conséquence de noyer des zones à forte concentration de vestiges antiques.

Une telle politique contribua à survaloriser le patrimoine culturel iraquien, avec l'idée que les Mésopotamiens avaient « tout apporté » à l'humanité. Cela alla jusqu'à l'absurde lorsqu'en septembre 2016, le ministre iraquien des Transports, Kazem Finjan, déclara en résumé que le premier aéroport dans l'histoire de l'humanité fut construit vers 5 000 av. J.-C., en Iraq, par

les Sumériens pour des explorations de l'espace et permit la découverte de la planète Pluton. Aucun des chercheurs locaux ayant assisté à cette déclaration n'eut assez de courage pour détromper le ministre [5]!

Dans le sud de l'Iraq, les relations des populations locales à leur patrimoine et aux sites archéologiques voisins dépendaient en partie de l'appartenance ethnique des communautés et de leur identité historique, ainsi que de bonnes ou mauvaises relations entretenues avec le gouvernement central. Le rôle joué par les autorités locales sur la promotion et la préservation des sites a également toujours eu son importance. Sous Saddam Hussein, le trafic illicite des antiquités, sévèrement réprimandé, était de fait inexistant jusqu'à la Guerre du Golfe au début des années 1990s. Le pillage des sites dans le sud de l'Iraq fut causé non seulement par l'ignorance, mais surtout par la misère matérielle des paysans et Bédouins installés dans la région sous embargo. Les moyens ont manqué pour le gardiennage des sites et pour les rondes de police.

Lorsque les archéologues du monde entier virent leurs terrains de fouilles devenus inaccessibles, ils durent s'adapter à la situation et ils se déplacèrent en fonction des événements politiques sur de nouveaux sites dans les pays encore ouverts : la Turquie, le Liban, la Jordanie, et le Kurdistan iraquien. Aujourd'hui, quelques équipes sont de retour dans le sud de l'Iraq, à Ur par exemple, et d'autres sont retournées en Iran. La situation dans le Kurdistan iraquien est particulière, car avant les années 2000, il y avait eu très peu de fouilles archéologiques, la région étant peu accessible. Depuis une dizaine d'années, les sites explorés se sont multipliés et on y rencontre des équipes venues du monde entier [6]. Les Kurdes, qui parlent une langue indo-européenne, redécouvrent donc le passé de leur région et cherchent à se construire une identité nationale. Les intellectuels locaux s'intéressent de préférence aux langues non sémitiques, comme le hurrite, le sumérien ou le vieux perse, plutôt qu'aux langues sémitiques comme les dialectes de l'akkadien parlés par les Assyriens et les Babyloniens, dans la mesure où les cultures de ces derniers étaient celles promues par le dictateur iraquien. Ces dernières années, différentes villes antiques du Kurdistan iraquien ont été identifiées grâce aux textes cunéiformes qui y ont été exhumés. Au début des années 2010, une équipe internationale a par exemple mis au jour la ville d'Idu, sous domination médio-assyrienne au XIII^e siècle, puis capitale d'un royaume indépendant à la fin du II^e millénaire av. J.-C. Les villageois locaux, très fiers de cet antique voisinage, s'en sont inspiré pour appeler plusieurs de leurs enfants Idu.

Lorsque les djihadistes de Daesh s'emparent de la province de Ninive dans le nord de l'Iraq, dans un mélange d'ignorance, de rejet des Occidentaux et de propagande, ils mettent en scène la destruction des vestiges archéologiques en diffusant sur internet des vidéos. Ils veulent, d'une part, détruire les vestiges préislamiques mis au jour par des Occidentaux et, d'autre part, effacer l'identité historique bâtie pendant des décennies par le parti Baas en Iraq. Il y a eu quelques tentatives de résistance locale, des Iraquiens ont par exemple fait bouclier pour éviter qu'un minaret symbolique de Mossoul ne soit détruit. Les dégâts, bien qu'irréremédiables, ont toutefois été moins importants que ce que l'on craignait. Si Daesh a mis en scène la destruction de grosses pièces et de sites symboliques devant les caméras à des fins de propagande, les terroristes ont surtout monnayé les objets de taille plus réduite : le trafic des antiquités a en effet été l'une des principales sources de financement de l'organisation terroriste.

Les réactions de la communauté scientifique internationale

La réflexion pour la protection du patrimoine culturel a déjà plus d'un siècle et demi, mais elle a été formalisée seulement après la seconde Guerre mondiale – une guerre qui a vu la destruction massive de biens culturels meubles ou immeubles –, dans la « Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé de La Haye » [7]. Il s'agissait de protéger et sauvegarder, de manière préventive ou pendant les conflits, tout bien représentant un intérêt archéologique, artistique, historique ou scientifique [8,9].

Au Proche-Orient, les conflits répétés ont encore aujourd'hui d'importantes conséquences sur la recherche internationale. De très nombreux sites ont été détruits, d'autres sont en danger. En 2003, en réaction à l'invasion américaine en Iraq et au pillage du musée de Bagdad, et avec le désir de s'organiser, les chercheurs en histoire, histoire de l'art et archéologie travaillant sur le Proche-Orient cunéiforme créèrent l'[International Association for Assyriology](#) (IAA).¹ En août 2014, alors que Daesh venait de prendre le pouvoir de la province de Ninive, l'IAA a publié une première déclaration multilingue [11] dans laquelle elle se disait gravement préoccupée par la situation du patrimoine culturel de l'Iraq et de la Syrie qui se trouvait être en grand danger, et elle lançait « un appel public à la préservation et à la protection des sites, monuments et musées de Syrie et d'Iraq ». Dans le même temps, l'association restructurait son site web afin de proposer au grand public un contenu éducatif sur le patrimoine du Proche-Orient antique (vidéos, interview, présentations...).

En décembre 2016, l'IAA a publié une deuxième déclaration [12], en réaction à l'organisation par des collègues français, italiens et américains d'un colloque sous le patronage du gouvernement de Damas, alors même que la ville d'Alep était

¹ Élu(e) à la présidence de l'[International Association for Assyriology](#) en juillet 2014 pour quatre années (jusqu'au 18 juillet 2018 inclus), il m'est apparu que je ne pouvais plus me contenter de mener mes recherches en fonction de mes propres convictions morales et éthiques. Il me fallait désormais être capable de répondre aux questions des collègues et de la société, et donc mener une réflexion plus générale et agir. De nombreuses autres associations de professionnels se sont mobilisées pour la sauvegarde du patrimoine du Proche-Orient antique. On citera entre autres the American School of Oriental Research qui a créé en 2014 the [ASOR's Cultural Heritage Initiatives](#) pour documenter, protéger et préserver l'héritage culturel de la Syrie, de l'Iraq et de la Lybie, ou encore les associations [Shirîn](#) et [Rashid](#) pour la protection du patrimoine culturel respectivement en Syrie et en Iraq. En 2016, les archéologues rassemblés à Vienne dans le cadre du 10^{ème} congrès de l'International Congress on the Archaeology of the Ancient Near East ont signé une déclaration concernant les menaces pesant sur le patrimoine culturel du Proche-Orient et du Nord de l'Afrique : The Vienna Statement [10].

bombardée par le régime. Dans ce nouveau texte, l'association déclare être particulièrement sensible à la tragédie humaine qui se joue en Syrie, d'autant plus que nombre de

(ses) membres ont une longue histoire de travail avec leurs collègues et les communautés qui s'y trouvent. Outre le danger pour la vie humaine, ces conflits constituent une grave menace pour le riche patrimoine culturel matériel et immatériel du Moyen-Orient. Les dommages causés à ce patrimoine portent atteinte à l'identité et aux traditions précieuses des peuples de la région (...) L'IAA appelle ses membres, la communauté internationale et toutes les parties à respecter le droit à la vie de tous les citoyens et à travailler pour prévenir, minimiser et réparer les dommages causés au patrimoine de la région [12].

En février 2017, l'IAA a publié une troisième déclaration [13] en réponse au décret de D. Trump limitant l'entrée aux États-Unis de ressortissants de plusieurs pays du Proche-Orient, demandant instamment la suspension de ce décret. Là étaient posés les premiers jalons pour mener une réflexion éthique de plus grande ampleur sur la manière dont, en tant que chercheurs travaillant dans des pays en guerre ou des pays qui ne respectent pas la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous devrions peser chacun de nos actes et le comportement éthique que nous devrions adopter. Il s'agissait de proposer une sorte de guide aux chercheurs tout en respectant leur autonomie et leur liberté d'expression.²

Questions éthiques pour le chercheur qui travaille dans un pays en guerre

Le chercheur a des obligations et des devoirs, dont celui d'exercer sa profession dans le respect de l'éthique (tant au niveau déontologique que conséquentialiste) : en faisant appel à son sens moral et à sa responsabilité, il doit réfléchir aux valeurs qui motivent ses actes et à leurs conséquences [15]. Cela concerne entre autres les conditions dans lesquelles il mène ses travaux dans les pays sujets de ses recherches, en particulier lorsque ceux-ci sont en guerre ou ne respectent pas la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Historiens, historiens de l'art et archéologues de l'Orient cunéiforme travaillent pour la plupart dans des pays étrangers ou sur des objets provenant de pays étrangers ; ils doivent avant tout se plier aux lois de ces pays et obtenir toutes les autorisations nécessaires pour mener leurs recherches. Localement, il existe également une communauté scientifique avec laquelle il est important de coopérer. Cela concerne l'échange de données, une participation à la formation d'étudiants, et pour les archéologues qui emploient une main-d'œuvre sur le terrain, ils doivent veiller à ce que les employés locaux travaillent dans les meilleures conditions possibles. Au cours de nombreuses années de collaboration, les chercheurs et conservateurs européens et américains ont créé des liens étroits avec la communauté scientifique locale, et organisent de concert des événements scientifiques.

Ce fut le cas, par exemple, du colloque coorganisé les 10 et 11 décembre 2016 avec la Direction générale des antiquités et des musées de Syrie (DGAM), et qui réunissait à Damas des représentants de l'État syrien et des archéologues et conservateurs européens et américains. Une telle rencontre scientifique aurait été tout à fait ordinaire si elle n'avait pas été organisée dans un pays en guerre civile depuis 2011, et au moment même où le régime syrien bombardait la ville d'Alep faisant des centaines de morts. De nombreux pays, dont la France, avaient alors rappelé leurs ambassadeurs en poste en Syrie, fermé leurs consulats, expulsé les ambassadeurs syriens en poste sur leur territoire, et dénoncé les massacres commis par le régime syrien. De par leur présence à cette manifestation scientifique, organisée sous la haute autorité de l'État syrien, les ressortissants européens et américains cautionnaient, malgré eux, un régime meurtrier. Ce colloque international avait très certainement pour objet de venir en aide aux conservateurs de la DGAM qui font un travail remarquable dans des conditions très difficiles. Néanmoins, en tant qu'agents appartenant à la fonction publique de l'État, chercheurs et conservateurs ne sont pas de simples touristes, ils sont en quelque sorte des représentants du gouvernement de leur pays.³

Chacun doit bien entendu agir selon sa propre conscience, mais nous devons aussi être attentifs aux décisions politiques nationales, et analyser dans quelles mesures elles peuvent avoir une incidence sur le travail et la collaboration avec les collègues locaux ; il faut par exemple respecter le principe de non-malfaisance et s'interdire tout comportement ou prise de parole qui pourrait mettre en danger ces collègues. Il est tout aussi important de rester sensible aux événements ayant lieu dans les pays concernés par les recherches, en particulier lorsque les droits de l'homme fondamentaux ne sont pas respectés, comme c'est par exemple le cas en Syrie ou en Turquie.

En Syrie et en Iraq, pendant les années de conflits armés, le patrimoine culturel a été détruit ou reste menacé. Les chercheurs sont les mieux placés pour contribuer à l'évaluation des dommages ; ils peuvent assister les organisations internationales à cet égard. Dans la mesure de leurs moyens, ils doivent aussi apporter leur soutien et leur concours aux associations archéologiques locales et aux chercheurs des pays concernés, restés sur place ou forcés à l'exil, qui travaillent à la préservation et à la restauration du patrimoine culturel. Les directeurs de missions archéologiques, dans la mesure où ils ont

² Les [préconisations éthiques de l'IAA](#) [14] ont été rédigées par Steven Garfinkle, vice-président, Cécile Michel, présidente, Miroslav Novak, membre du bureau, et Cinzia Pappi, secrétaire. Elles ont été soumises aux onze autres membres du bureau de l'association, puis approuvées par acclamation par les membres de l'IAA lors de l'assemblée générale qui s'est tenue à Innsbruck le 18 juillet 2018. D'autres associations de professionnels, pas nécessairement spécialisés sur le Proche-Orient antique, ont également publié des codes de bonne conduite. On citera par exemple les [Codes and principes](#) de l'European Association of Archaeologists; les [Principles of archaeological ethics](#) adoptés par the Society for American Archaeology, ou encore le [Code of Ethics](#) du World Archaeological Congress.

³ Notons toutefois que l'assistance comptait en majorité des chercheurs émérites ou retraités.

conservé un budget pour leurs fouilles, peuvent aider à sécuriser les sites et les maisons de fouilles en continuant à verser leurs salaires aux gardiens locaux. Tout en faisant cela, ils doivent le respect aux habitants des pays ravagés par la guerre. De fait, le respect des lois d'un pays ne peut mener à l'indifférence envers ses habitants. Il est d'ailleurs fondamental de rester extrêmement prudent avant d'établir des relations avec des gouvernements dictatoriaux ou des groupes belligérants.⁴ Les chercheurs agissent généralement pour le compte d'institutions, et à ce titre, ils doivent adhérer à la fois aux recommandations des comités d'évaluations éthiques de leur institution et aux décisions politiques de leurs pays d'origine

Il était tout à fait louable d'essayer de venir en aide aux collègues de la DGAM en organisant un colloque international, mais celui-ci n'aurait pas dû avoir lieu sur le territoire syrien et en présence des représentants du régime. En effet, cela a permis à ces derniers de se présenter comme les acteurs principaux de la sauvegarde et de la reconstruction du patrimoine archéologique syrien alors même que les troupes du régime de Damas sont à l'origine de la destruction de certains sites archéologiques du pays. En outre, la tenue du colloque en Syrie a d'emblée exclu la participation des collègues syriens forcés à l'exil. Il était en revanche possible d'organiser un tel colloque dans un pays voisin de la Syrie, comme cela s'est fait par le passé au Liban [18], permettant ainsi la participation de tous les scientifiques concernés, et sans apporter de caution à un régime alors dénoncé par la plupart des États de la Communauté européenne.

Il est aussi du devoir des chercheurs de préparer l'après-conflit en évaluant les besoins, en contribuant à la formation des générations futures par le biais par exemple de stages intensifs, cette transmission des connaissances pouvant se faire sur place ou en accueillant les jeunes à l'étranger. Les chercheurs travaillant dans les pays en guerre ou les pays qui ne respectent pas la Déclaration universelle des droits de l'homme se doivent de mener une recherche qui respecte des principes éthiques (bienfaisance, justice) et d'être solidaires envers les populations locales.

Questions éthiques pour les assyriologues face au trafic d'antiquités

Au-delà des actions impliquant des individus, les archéologues, historiens de l'art et historiens spécialisés sur le Proche-Orient antique doivent également mener une réflexion éthique sur les objets de leurs recherches – sites, monuments et artefacts –, l'accès aux objets et leur traitement scientifique. Les guerres qui ravagent le Proche-Orient depuis presque un demi-siècle ont laissé libre cours au pillage de plus en plus organisé des sites archéologiques, à l'explosion du marché des antiquités et à la constitution de collections privées faites d'objets volés.

Comment distinguer un objet issu du pillage des antiquités, d'un autre acquis légalement, souvent de longue date? La caractérisation du premier repose sur l'alinéa 3 du préambule de la convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970 [19] qui précise : « Considérant que les biens culturels sont un des éléments fondamentaux de la civilisation et de la culture des peuples, et qu'ils ne prennent leur valeur réelle que si leur origine, leur histoire et leur environnement sont connus avec la plus grande précision », les États signataires s'engagent (article 13) :

à empêcher, par tous moyens appropriés, les transferts de propriété de biens culturels tendant à favoriser l'importation ou l'exportation illicite de ces biens ; à faire en sorte que leurs services compétents collaborent en vue de faciliter la restitution, à qui de droit, dans les délais les plus rapides des biens culturels exportés illicitement.

Pour les 131 États signataires de cette convention, les biens culturels sont « désignés par chaque État comme étant d'importance pour l'archéologie, la préhistoire, l'histoire, la littérature, l'art ou la science [19]. »

En ce qui concerne les pays du Proche-Orient, dont l'antiquité est étudiée par les assyriologues, les guerres qui ont ravagé l'Iraq depuis vingt-cinq ans et la Syrie depuis 2011, ont favorisé les pillages de sites archéologiques et de très nombreux objets se sont retrouvés sur le marché des antiquités. Depuis 2014, l'une des principales sources de financement du groupement terroriste Daesh étant le trafic des antiquités, la résolution 2199 des Nations Unies du 12 février 2015 [20] est venue renforcer le texte de l'UNESCO. Selon les paragraphes 16 et 17 de cette résolution :

l'EIL (...) génère des revenus en procédant, directement ou indirectement, au pillage et à la contrebande d'objets appartenant au patrimoine culturel provenant de sites archéologiques, de musées, de bibliothèques, d'archives et d'autres sites en Syrie et en Iraq (...) tous les États membres doivent prendre les mesures voulues pour empêcher le commerce des biens culturels iraqiens et syriens (...) qui ont été enlevés illégalement d'Iraq depuis le 6 août 1990 et de Syrie depuis le 15 mars 2011 (...) qu'ils soient restitués aux peuples iraqien et syrien [20].

Prenant appui sur ces textes, les assyriologues désignent désormais, de manière non exclusive, « objet de provenance inconnue » tout objet archéologique acquis après 1970, considérant qu'il a très vraisemblablement été acquis de manière

⁴ En janvier 2017, j'ai contacté le président du Comité d'éthique du CNRS à propos du comportement éthique des chercheurs travaillant dans les pays en guerre. Le COMETS a rédigé un premier avis publié le 1^{er} février 2018 qui porte sur les libertés et responsabilités dans la recherche académique [16] ; on peut y lire : « La recherche en archéologie, par exemple au Moyen-Orient, outre les risques qu'elle oblige à prendre, est particulièrement sensible aux orientations des régimes qui administrent les vestiges qu'elle est appelée à étudier (...) De fait, des contraintes de toutes sortes pèsent sur la liberté des chercheurs en fonction de la nature du régime des pays où ils sont amenés à travailler. En divulguant leurs résultats, les chercheurs peuvent se trouver objectivement en position de cautionner un régime autoritaire. » Un second avis intitulé « La recherche : un droit mondial » a été publié le 18 octobre 2018 [17] ; celui-ci comporte entre autres des recommandations pour une recherche solidaire et un droit d'ingérence de la recherche.

illicite. Ces objets, arrachés à leur contexte archéologique, ont été dépouillés de la moitié de leurs informations. C'est le cas par exemple des milliers de tablettes cunéiformes achetées sur le marché des antiquités par des particuliers ces dernières décennies. Le texte d'une tablette permet en général de la dater et d'imaginer la région où elle a été écrite, mais la localité de provenance ne peut pas toujours être située. En outre, on ignore si la tablette a été découverte en contexte privé ou institutionnel (palais, temple), si elle était conservée avec d'autres objets ou d'autres textes et la nature de ceux-ci, comment elle était rangée, etc. Ainsi, plusieurs milliers de tablettes cunéiformes datant de la fin du III^e millénaire av. J.-C. ont été vendues sur le marché des antiquités ces quinze dernières années et ont rejoint des collections privées constituées de manière illégale. D'après leur contenu, certains lots de tablettes viennent des villes antiques de Garšana et Irisagrig dont on ne connaît pas la localisation et a fortiori l'agencement des bâtiments dont elles sont issues. Or certaines de ces tablettes documentent avec précision la construction de ces bâtiments.⁵ Parmi certains lots de tablettes aujourd'hui aux mains de collectionneurs privés figurent des textes de toute première importance, par exemple des manuscrits inédits de l'*Épopée de Gilgameš*.

Face à cette situation, la communauté scientifique est divisée sur la manière de traiter ces collections. L'étude et la publication de ce matériel y font l'objet de débats sans fin, reposant sur des enjeux éthiques divergents. De fait, la manière de traiter ces objets, et en particulier les tablettes cunéiformes riches en informations de tout ordre sur les civilisations du Proche-Orient antique, est loin de faire consensus chez les assyriologues. D'une part, le chercheur, dans la mesure où son devoir est de faire avancer la science, peut-il ignorer ces témoins du passé qui risquent de disparaître à jamais? D'autre part, la publication de ces objets est-elle éthique dans la mesure où elle est susceptible d'encourager le marché illicite des antiquités?

Selon certains, à partir du principe de justice, les chercheurs doivent pouvoir mener leurs recherches librement afin faire avancer les connaissances et défendre la vérité scientifique ; ils ont pour tâche d'œuvrer pour la science et l'acquisition des connaissances. Ce sont des raisons suffisantes pour déchiffrer ces textes inédits, partie intégrante du patrimoine culturel mondial, et exploiter les données scientifiques qu'ils contiennent. Les chercheurs sont généralement informés de l'existence de ces objets alors que ceux-ci ont déjà rejoint une collection privée. Leur propriétaire désire en connaître le contenu et fait donc appel aux spécialistes. Les chercheurs qui s'attèlent à l'étude de ces objets considèrent qu'ils les sauvent de l'oubli : l'importance historique de leur contenu primerait sur tout le reste. Une fois ces objets extraits de leur contexte et présents sur le marché des antiquités, ils deviennent difficilement traçables : leur acquéreur peut décider à tout moment de les revendre. Pour ces chercheurs, ignorer ces objets et ne pas les étudier ni les publier, revient à les enterrer à nouveau, ce qui ne respecterait pas le principe de non-malfaisance pour un assyriologue. Or depuis plus de vingt ans, le nombre de tablettes cunéiformes pillées et vendues à l'étranger a littéralement explosé, et certains sites ne sont documentés que par des « tablettes de provenance inconnue ». C'est ainsi que certains assyriologues se sont attelés au déchiffrement et à la publication de collections privées de tablettes cunéiformes, parfois très importantes en nombre.

Selon d'autres, parmi lesquels les archéologues qui travaillent sur les sites du Proche-Orient, les chercheurs sont certes libres de mener leurs travaux de recherche, mais aussi responsables. La publication de ces textes antiques confirme leur authenticité et leur confère une légitimité ; elle renforce leur valeur monétaire. Cela favoriserait la création d'un marché pour les tablettes cunéiformes et par contrecoup encouragerait le pillage des sites. Certaines revues scientifiques de renommée internationale refusent de publier des articles incluant des tablettes de provenance inconnue, voire des auteurs connus pour publier de telles tablettes qui se retrouvent alors stigmatisés.

Devant la masse des objets, et en particulier des tablettes cunéiformes qui ont été pillées et vendues dans le monde entier, il n'y a pas de bonne solution et chaque chercheur est libre d'agir dans l'un ou l'autre sens tout en mesurant ses responsabilités du point de vue éthique ; soit en mesurant les coûts et bénéfices de ses actions en tant que chercheur. Ceux qui dénoncent les collègues qui publient de telles tablettes ne peuvent ensuite, sans scrupule, utiliser les publications de ces textes pour leurs propres recherches. Ceux qui aident les revendeurs à identifier et commercialiser les objets arrachés à leur contexte se rendent complices du pillage.

Les assyriologues qui travaillent sur des tablettes d'une collection privée doivent avant tout enquêter sur l'origine de la collection. S'ils découvrent qu'ils étudient des tablettes ou autres objets archéologiques acquis illégalement, ils doivent informer l'acheteur qu'il s'est peut-être rendu complice de Daesh en contribuant à l'enrichissement de ce mouvement terroriste. En outre, ils doivent veiller à la préservation de ces objets et œuvrer à leur rapatriement dans leur pays d'origine dans des conditions sécurisées. Lorsqu'un chercheur est en contact avec des antiquaires, il doit pouvoir inciter ceux-ci à agir de manière éthique (tel respecter les principes de bienfaisance et non-malfaisance) et s'engager à ne pas acheter ou vendre des objets de provenance inconnue.

Le Conseil international des musées (ICOM) a créé et diffusé largement des listes d'objets susceptibles de se retrouver sur le marché des antiquités. Dénommées « Listes rouges d'urgence des biens culturels en périls » [22], ces listes couvrent les différents pays du Proche-Orient, et bien au-delà (Iraq 2003, actualisée en 2015, Syrie 2013). Aucune acquisition ne devrait pouvoir se faire sans la consultation de ces listes qui ont été établies avec l'aide des chercheurs. Ceux-ci ont en effet pour devoir de coopérer avec les différents services mis en place dans leur pays ; en France, l'[Office central de lutte contre le trafic des biens culturels](#) (OCBC) fait appel aux archéologues et historiens pour l'identification des objets mis sur le marché ou saisis par la police. L'une des missions essentielles des chercheurs consiste donc à la fois à informer et à éduquer.

⁵ Récemment encore, des tablettes en provenance de la ville antique d'Irisagrig ont été acquises sur le marché des antiquités avant d'être saisies par la justice américaine et restituées à l'Iraq [21].

En guise de conclusion : la responsabilité du chercheur envers la société

Plus généralement, le chercheur a aussi une responsabilité de justice envers la société. À partir du principe de transparence, il doit informer les institutions et le grand public sur les dommages affectant le patrimoine culturel. Il doit tout mettre en œuvre pour communiquer le résultat de ses travaux vers le grand public, non seulement dans son pays d'origine, mais aussi dans les pays dans lesquels il mène ses recherches. Il est en effet primordial de sensibiliser les populations locales aux vestiges de leur passé. Ce partage des connaissances concerne aussi les réfugiés dans les camps en Turquie, en Jordanie et au Liban par exemple où de nombreuses organisations œuvrent déjà. Les archéologues qui emploient des villageois pour travailler sur leurs fouilles doivent leur expliquer ce qu'ils font sur le terrain, ce qu'ils cherchent et ce qu'ils trouvent. Ils peuvent donner des conférences aux ouvriers et à leurs familles, ainsi qu'aux habitants des villages voisins.

Dans son propre pays, le chercheur doit aussi partager ses connaissances avec le grand public, que ce soit dans le cadre de différentes manifestations comme, en France, la Fête de la science, les Journées européennes du patrimoine ou les Journées nationales de l'archéologie, ou encore, vers le jeune public, dans le cadre scolaire. Un jeune public informé et éduqué est certainement plus apte à résister à l'embrigadement pour mener une guerre qui n'est pas la sienne au Proche-Orient. Les enfants et les jeunes, quel que soit leur milieu, sont avides de connaissances et curieux de découvrir les civilisations du passé dont ils sont en partie les héritiers. Il est du devoir du chercheur de ne pas les en priver, et par là même, de ne pas se priver du bonheur simple du partage.

Remerciements

Je remercie très chaleureusement Steven Garfinkle (Western Washington University, Bellingham, États-Unis), Miroslav Novak (Universität Bern, Suisse) et Cinzia Pappi (Universität Innsbruck, Autriche), membres du bureau de l'*International Association for Assyriology*, avec lesquels pendant deux ans, j'ai mené cette réflexion sur le comportement éthique des chercheurs travaillant sur le Proche-Orient antique et qui a abouti à la rédaction des préconisations de l'IAA pour une pratique éthique de l'histoire, de la philologie, de l'archéologie et histoire de l'art du Proche-Orient ancien, texte approuvé par les membres de l'association en juillet 2018. Tous mes remerciements s'adressent aux membres du Comité d'éthique du CNRS et à son président Jean-Gabriel Ganascia qui m'ont invitée à présenter, en septembre 2017, les problèmes qui se posent aux chercheurs qui travaillent dans des pays en guerre ; cet article constitue l'extension de cette présentation et de ma brève contribution lors de la table ronde de clôture du colloque Archéo-éthique. J'adresse pour finir tous mes remerciements à Ségolène Vandeveld et Béline Pasquini pour leur belle initiative et leur invitation à participer à cet important colloque et je forme des vœux pour que ces jeunes chercheuses engagées puissent poursuivre leur carrière avec succès et soient entendues par la communauté scientifique.

Conflits d'intérêts

Aucun à déclarer

Responsabilités des évaluateurs externes

Les recommandations des évaluateurs externes sont prises en considération de façon sérieuse par les éditeurs et les auteurs dans la préparation des manuscrits pour publication. Toutefois, être nommé comme évaluateur n'indique pas nécessairement l'approbation de ce manuscrit. Les éditeurs de la *Revue canadienne de bioéthique* assument la responsabilité entière de l'acceptation finale et de la publication d'un article.

Édition/Editors: Julien Brisson & Aliya Affdal

Évaluation/Peer-Review: Hervé Reculeau & Michel Van Praët

Affiliations

· Archéologies et Sciences de l'Antiquité, CNRS, Nanterre, France

Correspondance / Correspondence: Cécile Michel, cecile.michel@cnrs.fr

Reçu/Received: 12 Nov 2018 **Publié/Published:** 27 Nov 2019

Les éditeurs suivent les recommandations et les procédures décrites dans le [Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors](#) de COPE. Plus précisément, ils travaillent pour s'assurer des plus hautes normes éthiques de la publication, y compris l'identification et la gestion des conflits d'intérêts (pour les éditeurs et pour les auteurs), la juste évaluation des manuscrits et la publication de manuscrits qui répondent aux normes d'excellence de la revue.

Acknowledgements

I would like to warmly thank Steven Garfinkle (Western Washington University, Bellingham, the United States), Miroslav Novak (Universität Bern, Swiss) and Cinzia Pappi (Universität Innsbruck, Austria), members of the *International Association for Assyriology* board, with whom, during two years, I led this reflection on the ethical behaviour of researchers working on the ancient Near East and which led to the drafting of the IAA's recommendations for an ethical practice of the history, philology, archaeology and history of art of the ancient Near East, a text approved by the association's members in July 2018. My thanks go to the members of the CNRS Ethics Committee (COMETS) and its Chairman Jean-Gabriel Ganascia who invited me to present, in September 2017, the problems faced by researchers working in countries at war; this article is an extension of that presentation and my brief contribution to the closing round table of the Archaeo-ethics symposium. Finally, I would like to thank Ségolène Vandeveld and Béline Pasquini for their great initiative and invitation to participate in this important symposium; I hope that these young committed researchers will be able to continue their careers successfully and be heard by the scientific community.

Conflicts of Interest

None to declare

Peer-reviewer responsibilities

Reviewer evaluations are given serious consideration by the editors and authors in the preparation of manuscripts for publication. Nonetheless, being named as a reviewer does not necessarily denote approval of a manuscript; the editors of *Canadian Journal of Bioethics* take full responsibility for final acceptance and publication of an article.

The editors follow the recommendations and procedures outlined in the COPE [Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors](#). Specifically, the editors will work to ensure the highest ethical standards of publication, including: the identification and management of conflicts of interest (for editors and for authors), the fair evaluation of manuscripts, and the publication of manuscripts that meet the journal's standards of excellence.

Références

1. Nations Unies. [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#). 1948.
2. Faivre X. Voyageurs et archéologues. In : Lion B, Michel C, eds. Histoires de déchiffrements. Les écritures du Proche-Orient à l'Égée. Paris : Éditions Errance ; 2009. p.15-32.
3. Christie Mallowan A. La romanière et l'archéologue. Mes aventures au Moyen-Orient. Paris : Payot ; 2005.
4. Foster B, Foster K. Civilizations of Ancient Iraq. Princeton : Princeton University Press ; 2009.
5. Forster K. [Iraqi transport minister claims first airport was built 7,000 years ago in Iraq by ancient Sumerians](#). The Independent. 2016 Oct 1.
6. Ur J. [The archaeological renaissance in the Kurdistan region of Iraq](#). Near Eastern Archaeology. 2017;80(3):176-87.
7. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. [Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé](#). UNESCO ; 2017.
8. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. [Protocole à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé 1954](#). La Haye ; 14 mai 1954.
9. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. [Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé 1999](#). La Haye ; 26 mars 1999.
10. 10th International Conference on the Archaeology of the Ancient Near East (10th ICAANE). [Statement about the threat to Cultural heritage in the Near East and North Africa](#). Vienna ; 27 Apr 2016.
11. IAA. [Déclaration de International Association for Assyriology à propos de l'héritage culturel en Syrie et en Irak](#). Août 2014.
12. IAA. [Déclaration de l'Association Internationale d'Assyriologie \(International Association for Assyriology\)](#). Décembre 2016
13. IAA. [L'International Association for Assyriology demande la suspension immédiate du décret limitant l'entrée aux États-Unis de ressortissants de plusieurs pays](#). Février 2017.
14. IAA. [Préconisations pour une pratique éthique de nos disciplines : Histoire, philologie, archéologie et histoire de l'art du Proche-Orient ancien](#). Juillet 2018.
15. Commission Européenne. [Charte européenne du chercheur : Code de conduite pour le recrutement des chercheurs](#). Brussels ; 2005.
16. Comité d'éthique du CNRS. [Libertés et responsabilités dans la recherche académique](#). Avis n° 2018-35. 1^{er} février 2018.
17. Comité d'éthique du CNRS. [La recherche : un droit mondial](#). Avis n° 2018-38. 18 octobre 2018.
18. Michel C. [Recherche et éthique en temps de guerre](#). Brèves mésopotamiennes : archéologie des civilisations du Proche-Orient. Pour la Science Blogs. 31 décembre 2016.
19. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. [Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels 1970](#). Paris ; 14 novembre 1970.
20. Nations Unies, Conseil de sécurité. [Résolution 2199](#). S/RES/2199 (2015). 12 février 2015.
21. Michel C. [Que faire face au trafic d'antiquités?](#) Brèves mésopotamiennes : archéologie des civilisations du Proche-Orient. Pour la Science Blogs. 29 juillet 2018.
22. Conseil International des Musées (ICOM). [Base de données des Listes Rouges](#). 2019.